

# AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°001/2026



Le Lundi 30 mars 2026 à 11h 00mn, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunions de l'Académie du Royaume du Maroc, Sise au :

**Km4 de l'avenue Mohammed VI (10170), BP 5062, Rabat- Souissi**, à l'ouverture des plis, relative à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour le :

## **PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT EXISTANT EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL AGORA DE RABAT LOT N° 2 – TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE ETANCHEITE**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Académie du Royaume du Maroc à l'adresse suivante : **Km4 de l'avenue Mohammed VI (10170), BP 5062, Rabat – Souissi** Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse suivante :

[www.alacademia.org.ma/annonces/](http://www.alacademia.org.ma/annonces/)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Cent Cinquante Mille Dirhams (**650.000,00 DH**)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quarante-Trois Millions Cinq Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Sept Cent Quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises (**43.579.740,00 DH TTC**)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

### **Les concurrents peuvent :**

- Soit, déposer contre récépissé leurs plis au siège de l'Académie du Royaume du Maroc ;
- Soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de l'Académie du Royaume du Maroc ;
- Soit, les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE ET PROGRAMMÉE POUR  
LE MERCREDI 18 MARS 2026 À 11H00MN À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**PRÉFECTURE DE RABAT, ARRONDISSEMENT HASSAN, ANGLE RUE LA RÉSISTANCE ET  
RUE AL CONGO – ANCIEN COLLÈGE JORIO.**

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de Consultation.*